

AMENDEMENTS PRESENTES PAR LA LEAS AU COLLECTIF NATIONAL DE
L'UNEF ID DES 4 ET 5 OCTOBRE

1

Amendement n°1:

page 1, après le troisième paragraphe, rajouter " - projet de M. Monory d'éclatement du baccalauréat au profit de diplômes régionaux étroitement contrôlés par le patronat.

Ces trois éléments ne sont pas à dissocier. Avec l'austérité budgétaire, la réforme du baccalauréat, le projet Devaquet, c'est un véritable plan de combat contre les étudiants que le gouvernement met en place. Etre capable d'y opposer la riposte des étudiants, voilà l'enjeu de cette année universitaire.

Amendement n°2:

page 1, 1^o chapitre "la loi d'orientation".

Le texte présenté par M. Devaquet et adopté par le Conseil des ministres du 11 juillet dernier représente " une attaque sans précédents contre le droit aux études et contre l'ensemble de la communauté universitaire. Tout l'édifice du projet de loi repose sur la sélection: sélection à l'entrée, sélection après la deuxième année, sélection par l'argent.

- en remettant en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire, donnant accès à la formation de son choix à l'université.
- En supprimant toute règle nationale pour le passage d'un cycle à un autre, mesure permettant l'organisation d'une sélection massive à l'entrée des licences.
- En laissant aux universités la possibilité de fixer leurs droits d'inscription.
- En remettant en cause le caractère national des diplômes.
- En remettant en cause le financement public des universités par des financements privés dans le cadre de l'autonomie et de la concurrence.
- En accentuant le pourcentage des personnalités extérieures dans les conseils (avec droit de regard sur les formations), en diminuant la représentativité des personnels atos et des étudiants,

La loi Devaquet s'en prend à l'existence même de l'enseignement supérieur comme structure nationale. ⁺ Si une partie de ces attaques étaient déjà contenue dans la loi Savary (passage en second cycle, mise en place de diplômes locaux) ou découlant de cette loi (mise en place des DEUST et réforme du 1^o cycle), elles se trouvent aujourd'hui systématisées pour aboutir à une déréglementation généralisée qui laisse les étudiants sans droits et à la merci de l'arbitraire des Conseils d'établissement. ^{de supporter tout le poids de p. l' Davaquet} Ainsi pour l'UNEF ID il ne s'agit pas de défendre la loi Savary mais de défendre les acquis étudiants obtenus

* Davaquet en ce qui le concerne -

de Jorde

*Appel de désobéissance
de tout s de syndicalisme et de la réunion, et les étudiants*

par la lutte et remis en cause par la réforme Devaquet. *pour en conséquence de suite*

(2)

Amendement n°3:

Créer un deuxième chapitre s'intitulant "Préparons la riposte des étudiants"

Le CN de l'UNEF ID considère que de telles mesures sont inadmissibles et décide de tout mettre en oeuvre pour qu'elles ne deviennent pas la loi à l'université. "Elle constate qu'en mai dernier, malgré la pression des examens, à Brest, Montpellier, Caen, Bordeaux, Marseille, Quimper les étudiants se sont réunis en AG et sont descendus massivement dans la rue. Cette activité a mis en évidence une forte volonté de refuser le projet du gouvernement. D'autre part, les deux batailles menées au mois de septembre contre les droits d'inscription supplémentaires et pour l'inscription de tous les étudiants a permis à l'UNEF ID de défendre efficacement les intérêts des étudiants en organisant le combat concret contre ceux qui anticipaient sur l'application de la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Le CN décide de prolonger ce combat exemplaire qui a contraint les universités parisiennes à inscrire des centaines d'étudiants en plus et le ministère à casser, suite au recours déposé par nous et au développement de notre campagne dans la presse, les décisions illégales de certains conseils sur les droits d'inscription.

" C'est à partir de cette situation que le CN de l'UNEF ID décide de jeter toutes ses forces dans la bataille."

a) pour une manifestation nationale unitaire au ministère

" Confrontés à une attaque centrale du gouvernement nous devons construire un rapport de force national. En mai dernier les étudiants de Marseille lançaient un appel:

" Nous avons commencé syndiqués et non syndiqués à nous mobiliser à Marseille. Nous lançons un appel à tous les étudiants de France à se réunir en AG, à organiser la mobilisation. Nous proposons une manifestation nationale au ministère."

Le CN de l'UNEF ID prend position pour la préparation d'une manifestation nationale au ministère, seule perspective qui évite l'éclatement des luttes fac par fac, permet de centraliser le combat des étudiants et d'aider à la construction véritable d'un rapport de force national. Monter tous ensemble à Paris pour dire non à la réforme Devaquet et se prononcer pour l'égalité de tous devant le droit aux études, tel est l'objectif de l'UNEF ID."

Amendement n°4:

b) grève nationale d'avertissement le 21 octobre

Le CN de l'UNEF ID décide d'appeler tous les étudiants de France à une grève nationale d'avertissement le 21 octobre, pour montrer notre détermination à refuser les mesures de déréglementation préconisées par le projet de loi sur l'enseignement supérieur.

" Fidèle à son combat aux côtés des travailleurs, l'UNEF ID en profitera pour prendre position contre la suppression de centaines d'emplois d'ATOS et cherchera à participer aux intersyndicales des personnels enseignants et non enseignants mis en place pour préparer le 21 octobre.

Amendement n°5:

c) les étudiants doivent pouvoir prendre leurs affaires en main

Cette grève nationale devra être préparé par toutes les villes universitaires, par des assemblées d'information présentant le projet de loi "et jetant les bases de la mobilisation."

Le CN de l'UNEF ID considère cette grève d'avertissement comme le premier temps d'un combat contre les mesures préconisées par le projet de loi.

" En ce sens le CN de l'UNEF ID dans l'esprit de la charte de réunification :

" quand vient l'heure de l'action, il est du devoir du syndicat de créer les meilleures condition sdémocratiques au mouvement qui implique la participation à d'autres formes d'organisation des étudiants (AG, comités de grèves etc)."

La journée du 21 octobre doit permettre la mise en place de comités d'information et de mobilisation regroupant syndiqués et non syndiqués ayant pour but de continuer l'information sur la réforme et préparer des mobilisations locales (délégations auprès des présidences d'université, pétitions, rassemblements, manifs...). Pour faire en sorte que la journée du 21 ne soit pas sans lendemain, les AGE proposent aux étudiants réunis en assemblée générale la mise en place de tels comités permettant de poursuivre le combat contre la loi Devaquet.

Amendement n°6:

d) D'ores et déjà le CN décide de mobiliser tous ses adhérents pour faire de la grève d'avertissement du 21 octobre un succès qui devra montrer au gouvernement la détermination des étudiants à refuser ses mesures. "devant un tel projet de loi l'heure n'est plus aux querelles et divisions syndicales. dans le cadre des mobilisations nous nous battons pour l'unité des organisations syndicales étudiantes afin d'être plus fort contre Devaquet
En ce sens le CN de l'UNEF ID mandate les AGE pour qu'elles prennent contact avec les autres organisations syndicales.

Amendement n°7. 3° chapitre "Budget Oeuvres"

page 3. Dores et déjà les bureaux d'AGE doivent travailler à la constitution des listes en assurant leur représentativité sur tous les secteurs de la vie universitaire et "élaborer des livres blancs en lien étroit avec les besoins étudiants et permettant de suivre

le point de la situation CROUS par CROUS -

Inho - 1:8.
Dre . 9:11

G. J : 11:34
H r 34:38

U. H : 39:48

U. IV 49:2